

Charte du numérique

École Notre-Dame-de-Liesse Année scolaire 2025-2026

La Charte du numérique au primaire de l'école Notre-Dame-de-Liesse est un document qui encadre les droits et devoirs des élèves et des membres du personnel concernant l'utilisation des outils numériques à l'école. Elle vise à promouvoir une utilisation responsable et citoyenne du numérique parmi les élèves. Ceux-ci apprennent à utiliser les outils numériques de manière éthique et responsable, en respectant les autres et en protégeant leurs informations personnelles.

Cette charte est un outil précieux pour les enseignants et les parents, car elle permet d'engager des discussions constructives sur l'utilisation du numérique à l'école et à la maison.

Responsabilités de l'élève

Appareils numériques mobiles personnels (cellulaires, tablettes, montre intelligente, écouteur sans fil, ordinateur personnel, etc.):

- Les appareils numériques personnels sont interdits, à l'exception d'une permission spéciale des enseignants, de la direction ou d'une preuve médicale.

Ordinateurs portables et tablettes fournis par l'école:

- L'élève sort et ouvre son portable uniquement si l'enseignant ou l'enseignante lui a préalablement demandé de le faire ;

- Les élèves doivent utiliser les outils numériques uniquement dans le cadre des activités pédagogiques prévues par l'enseignant ou l'enseignante. Tout autre usage est interdit ;

- Le clavardage sous toutes ses formes n'est pas permis à moins d'avis contraire de l'enseignant ou l'enseignante (Ex: L'utilisation de l'application Teams lors d'un projet pédagogique est permis.

- Les élèves sont tenus de prendre soin des équipements numériques qui leur sont confiés et de ne pas les endommager intentionnellement. Les parents devront payer les frais en cas de bris intentionnel.

- Les téléchargements de logiciels, l'intelligence artificielle, les applications ou les sites web non autorisés sont interdits ;

- L'élève ne photographie ou ne filme personne sans autorisation ;

- L'élève ne communique pas d'informations personnelles et ses mots de passe.

Responsabilité de l'enseignant ou l'enseignante

- Enseigner les règles d'utilisation efficaces des outils technologiques en classe (courriels, Teams, création de dossiers/fichiers, suite Office, etc.) ;

- Surveiller l'utilisation du portable et de la tablette (Ex: *Classroom* pour le portable, *En classe* pour la tablette et marcher la classe) ;

- Fournir précisément les contextes d'utilisation de l'ordinateur portable.

- L'usage du numérique doit se faire de façon réfléchie, pédagogique et supervisé et pas comme récompense.

NB : Pour la gestion des manquements possibles à cette charte, se référer au code de vie de l'école.